**Mémoire analytique complémentaire – URSSAF, DRFIP, FHB Fiducie et FHBX :**
**Dispositif de gestion patrimoniale et fiduciaire présentant des risques caractérisés de gestion de fait et d'atteinte aux fonds publics**

*(Pièce complémentaire à la « Note introductive – Mémoire analytique URSSAF » déjà versée aux juridictions)*

La présente note complémentaire fait suite à la « Note introductive – Mémoire analytique URSSAF » déjà transmise aux juridictions, et vise à porter à leur connaissance des éléments nouveaux découverts dans les registres de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). Ces éléments mettent en évidence la création de deux structures fiduciaires inédites, enregistrées sous les dénominations « Fiducie STG Services (Actions) » (SIREN 931 604 516) et « Fiducie STG Services (Murs) » (SIREN 931 777 809). Ces entités, domiciliées au 176 avenue Charles-de-Gaulle à Neuilly-sur-Seine, ont été immatriculées respectivement les 26 juillet et 1er août 2024, sous la forme juridique d'« indivision avec personne morale ». Y figurent comme co-gérants des URSSAF, des directions régionales et départementales des finances publiques (DRFIP et DDFIP), ainsi que plusieurs sociétés privées. L'analyse révèle un montage fiduciaire hybride, potentiellement utilisé pour loger, gérer ou mobiliser des actifs d'apparence publique en dehors de tout contrôle légal.

S'agissant de la **Fiducie STG Services (Actions)**, les documents officiels de l'INPI révèlent une liste de dirigeants à la composition hétérogène, mêlant des sociétés purement privées, des entités logistiques, une société fiduciaire, et des organismes chargés de missions de service public. Y figurent notamment : FHB Fiducie, la société Holding STS, l'ensemble des filiales régionales du groupe STG (STG Avignon, STG Dijon, STG Nantes, STG Toulouse Logistique, STG Lyon Sud Logistique, STG Mitry-Mory Logistique, STG Wissous, STG Beychac, STG Frigorifique, STG Solutions Restauration, STG Lille Logistique, STG Givors, STG Lyon Nord Logistique), la société Transports G. Gautier, ainsi que STG Services elle-même. À ces acteurs économiques s'ajoutent de manière pour le moins problématique plusieurs entités présumées publiques ou parapubliques : URSSAF d'Alsace, d'Aquitaine, d'Auvergne, de Bourgogne, de Bretagne, de Champagne-Ardenne, d'Île-de-France, de Lorraine, de Midi-Pyrénées, de Nord-Pas-de-Calais, de Normandie, de Picardie, de Poitou-Charentes, de Provence-Alpes-Côte d'Azur, des Pays de la Loire et de Rhône-Alpes. Toutes sont enregistrées en tant que co-dirigeants de la fiducie. Cette situation soulève une anomalie majeure : les URSSAF, qui ne disposent d'aucune personnalité morale ni de capacité juridique propre, ne sauraient légalement exercer des fonctions de direction au sein d'une structure de droit privé. Le fait qu'elles soient inscrites comme telles dans un registre public confère à cette opération un caractère frauduleux manifeste, fondé sur l'illusion d'une légitimité publique conférée à une opération privée de portage d'actifs.

Le cas de la **Fiducie STG Services (Murs)** est encore plus préoccupant. Aux entités déjà mentionnées s'ajoute un nombre important de directions régionales ou départementales des finances publiques : DDFIP de Charente-Maritime, du Finistère, de l'Ain, de l'Essonne, de la Marne, de Maine-et-Loire, de Meurthe-et-Moselle, du Morbihan, du Pas-de-Calais, de la Sarthe, de Seine-et-Marne, du Val-d'Oise, du Val-de-Marne, du Vaucluse, ainsi que les DRFIP d'Auvergne-Rhône-Alpes, de Bourgogne-Franche-Comté, du Calvados, de Nouvelle-Aquitaine, d'Occitanie, de Seine-Maritime, des Pays de la Loire, et de Bretagne. Or, ces structures relèvent directement de la direction générale des finances publiques (DGFiP), c'est-à-dire de l'État. Leur participation à une fiducie privée — au même titre que des holdings commerciales ou des sociétés fiduciaires — constitue une violation manifeste des principes de séparation des patrimoines publics et privés, ainsi qu'une atteinte grave au principe de neutralité budgétaire de l'État. L'administration fiscale, garante de la perception de l'impôt pour le compte de la Nation, ne peut légalement participer à la gestion ou à la co-direction d'un dispositif patrimonial privé dont la finalité échappe à tout contrôle parlementaire ou juridictionnel.

La mention, en tant que co-dirigeants, d'entités dépourvues de base légale autonome mais exerçant de fait des fonctions de recouvrement des cotisations sociales (dénommées URSSAF), ainsi que de directions régionales et départementales des finances publiques (DRFIP et DDFIP), aux côtés de sociétés privées agissant pour leur propre compte et intérêt, remet en cause toute la légitimité juridique du montage fiduciaire ainsi constitué.

Elle témoigne d'un conflit d'intérêt institutionnel systémique, d'un détournement de finalité des outils de gestion publique, et d'une instrumentalisation des fichiers et des fonds collectés pour le compte des assurés ou des contribuables. Il ne peut exister d'opération fiduciaire régulière impliquant des entités sans existence juridique ou des services publics à compétence strictement administrative, au sein d'une indivision patrimoniale de droit privé. Ce constat suffit à établir la nullité absolue de ces fiducies, la violation de la séparation des pouvoirs, et l'usurpation de capacité juridique.

L'analyse de la structure de direction des deux fiducies révèle un acteur central, commun aux deux entités : la société FHB Fiducie (SIREN 903 344 398), enregistrée comme **société d'exercice en commun de la profession d'avocat**, dont l'objet social mentionne explicitement « l'exercice en commun de la profession d'avocat fiduciaire », ainsi que la gestion et la disposition du patrimoine social. Cette formulation renvoie à l'activité régie par la **loi n°2007-211 du 19 février 2007 instituant la fiducie**, et par le **décret n°2009-1627 du 23 décembre 2009**, qui encadre l'exercice de la fiducie par les avocats. En vertu de ces textes, un avocat fiduciaire ne peut intervenir qu'après avoir informé son conseil de l'ordre, souscrit des assurances spécifiques à cette activité, tenu une comptabilité distincte et affecté un compte à chaque fiducie. Ces obligations visent à garantir la transparence, la traçabilité et la protection des biens transmis en fiducie.

FHB Fiducie est dirigée par deux avocats inscrits au barreau des Hauts-de-Seine : Maîtres Théophile Fornacciari et Charlotte Fort. Elle exerce donc une activité hybride mêlant **consultation juridique, gestion patrimoniale et fonctions fiduciaires**, ce qui la distingue des structures classiques d'avocats ou de sociétés de conseil.

Un élément notable figure dans les registres : FHB Fiducie dispose d'un **code LEI (Legal Entity Identifier)** n°969500BAXMCE0ENQG5Q, attribué le 29 avril 2024 par l'INSEE dans le cadre des règlements européens EMIR et MiFID II. Ce code est réservé aux entités intervenant dans des opérations financières soumises à des obligations réglementaires. Or, ce code a été déclaré « lapsed » (suspendu) dès le 2 mai 2025, traduisant un défaut de mise à jour annuelle. Bien que cette suspension n'entraîne pas en soi d'interdiction d'activité, elle interroge sur la **conformité actuelle de la société aux obligations financières et déclaratives européennes**.

FHB Fiducie apparaît également comme dirigeante officielle d'au moins **81 entités juridiques immatriculées en France**, dont la quasi-totalité sont constituées sous la forme de **fiducies patrimoniales ou de sûreté** (code NAF 66.19A – « Supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier »), domiciliées à la même adresse : 176 avenue Charles-de-Gaulle à Neuilly-sur-Seine. Cet ensemble est complété par plusieurs SCI, témoignant d'une **extension vers la gestion immobilière**.

Cette **concentration de fiducies patrimoniales, immobilières et financières** sous la bannière d'un seul cabinet d'avocats soulève de **graves interrogations en matière de transparence, de contrôle et de légalité**, d'autant plus que certaines d'entre elles associent des **organismes publics sans personnalité morale propre** — URSSAF, DRFIP, DDFIP — agissant comme co-gérants. Cette situation est contraire à la nature même de la fiducie, qui repose sur un transfert de propriété volontaire d'un bien d'un constituant à un fiduciaire. Or, ni les URSSAF ni les directions des finances publiques ne

disposent, en tant que telles, de la capacité juridique de constituer ou de co-administrer des fiducies de droit privé.

Dans les deux fiducies STG identifiées — Fiducie STG Services (Actions) et Fiducie STG Services (Murs) — FHB Fiducie figure **comme co-gérante à parts égales** avec plusieurs entités publiques (URSSAF, DRFIP, DDFIP) et des sociétés privées du groupe STG. Tous ces acteurs sont désignés comme dirigeants dans les extraits INPI, **sans distinction entre les statuts publics ou privés**, et **sans que le caractère d'intérêt général ou le fondement légal de cette coparticipation ne soit établi**.

FHB Fiducie ne peut donc être considérée comme un simple opérateur technique, mais bien comme le **pivot d'un dispositif fiduciaire global**, au sein duquel des **actifs publics ou d'origine sociale sont organisés, gérés ou redirigés sous la forme juridique de fiducies privées**, échappant au contrôle budgétaire, parlementaire ou juridictionnel. Ce mélange des genres — entre fonctions d'avocat, de fiduciaire, de gestionnaire patrimonial et d'intermédiaire avec des entités publiques — **contrevient aux principes fondamentaux de séparation des ordres, de transparence budgétaire et de souveraineté nationale**.

Ce montage révèle une configuration juridique inédite, dans laquelle des administrations dépourvues de personnalité morale propre — telles que les URSSAF et les directions régionales ou départementales des finances publiques — se retrouvent officiellement inscrites comme co-dirigeantes d'entités de droit privé. Une telle situation contrevient aux principes fondamentaux du droit public, puisque ces structures ne disposent ni de la capacité juridique de contracter, ni de la faculté d'exercer un mandat de gestion dans une structure fiduciaire.

La présence de ces entités administratives dans un tel rôle constitue un détournement manifeste de leurs missions légales. Elle soulève des doutes sérieux quant à l'origine, la gestion et la destination des flux patrimoniaux intégrés dans ces fiducies. L'ensemble dessine les contours d'un consortium fiduciaire intersectoriel, mêlant flux sociaux, fiscaux et privés dans un cadre juridique flou, échappant à tout contrôle parlementaire, démocratique ou juridictionnel effectif.

Or, il résulte du mémoire analytique déjà versé que les URSSAF, dans leur forme actuelle, n'ont jamais été créées légalement. Issues d'ordonnances inconstitutionnelles, jamais ratifiées par le Parlement, puis d'une succession de décrets et d'arrêtés sans fondement législatif, elles ne disposent d'aucune personnalité morale reconnue ni d'aucune capacité juridique propre. Elles ne peuvent, dès lors, ni posséder, ni transférer des biens, ni signer un contrat, ni participer à une fiducie ou à une indivision. Leur existence, purement administrative, n'est adossée à aucun acte de création régulièrement voté, promulgué ou publié.

Les directions régionales et départementales des finances publiques (DRFIP et DDFIP) apparaissent, quant à elles, nommément dans les registres officiels de l'INPI du 24 octobre 2025 comme membres déclarés de la Fiducie STG Services (Murs), avec mention de leurs numéros SIREN authentiques. Ce document, émanant du Registre national des entreprises, atteste de manière formelle et opposable que des services du Trésor public ont été intégrés à une structure de droit privé administrée par FHB Fiducie, aux côtés des URSSAF et de sociétés commerciales du groupe STG. Il ne s'agit donc ni d'une approximation, ni d'une anomalie isolée, mais bien d'une participation administrative effective à un montage fiduciaire mêlant institutions publiques et intérêts privés.

Une telle situation est juridiquement inconciliable avec la nature et les attributions des DRFIP et DDFIP. Ces entités, qui ne sont que des services déconcentrés du ministère de l'Économie et des Finances, ne disposent d'aucune personnalité morale, ni d'aucune autonomie patrimoniale. Elles n'ont pas la capacité juridique de contracter ou d'administrer un patrimoine distinct, encore moins

d'en transférer la gestion à une entité privée. Leur présence dans une fiducie revient à valider, en violation manifeste du droit public, la création d'un patrimoine parallèle échappant au Trésor, sans autorisation législative ni contrôle parlementaire.

Or, le principe d'unicité du Trésor, énoncé dès 1822 et réaffirmé par la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), impose que l'ensemble des fonds publics soit centralisé sur un compte unique tenu par le comptable public, sous le contrôle du Parlement et de la Cour des comptes. L'implication d'un service du Trésor dans une structure fiduciaire privée constitue une rupture de ce principe fondamental : elle ouvre la voie à un circuit financier parallèle, potentiellement dissimulé, échappant à la comptabilité nationale, et donc à tout contrôle démocratique ou juridictionnel.

Une telle configuration constitue une gestion de fait au sens du droit public, c'est-à-dire l'administration de fonds ou d'actifs publics par des agents ou structures non habilités, en dehors du circuit budgétaire régulier. Elle engage la responsabilité personnelle et pécuniaire des agents impliqués, ainsi que celle de leur hiérarchie, dès lors que ces services participent à la gestion ou au transfert de biens publics sans autorisation légale formelle.

De surcroît, l'intégration des DRFIP et DDFIP dans une fiducie commerciale viole directement les articles 14 et 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, qui consacrent le droit du citoyen de surveiller l'emploi de la contribution publique. En mêlant, dans un même dispositif fiduciaire, des ressources du Trésor, des cotisations sociales et des fonds d'origine privée, ce montage prive la Nation de sa souveraineté financière et compromet gravement le principe de transparence budgétaire.

L'absence totale de comptes publics, de bilans accessibles ou de documents financiers retraçant les opérations de ces fiducies renforce le caractère opaque et illégal de ces structures. Tout indique qu'elles sont conçues pour loger, transférer ou titriser des actifs en toute discrétion, sous couvert d'une fiction d'hybridation public-privé. Le rôle de coordination de FHB Fiducie, combiné à la présence simultanée d'acteurs publics et d'intérêts privés, révèle l'existence d'un véhicule fiduciaire hybride, conçu pour échapper aux règles normales de gestion des deniers publics. Il s'agit, en réalité, d'un mécanisme de captation patrimoniale dissimulée, s'inspirant des logiques de trust anglo-saxon.

Ce basculement vers une gestion fiduciaire parallèle n'est pas accidentel : il s'appuie sur un dispositif opérationnel déjà implanté au cœur du système judiciaire. Ce relais, c'est la société FHBX, dont la structure et les fonctions confirment qu'elle constitue le bras d'exécution de ce dispositif. Tandis que les fiducies STG matérialisent la destination patrimoniale des actifs, FHBX en incarne le vecteur de captation, d'exécution et de transformation. C'est par son intermédiaire que s'effectue la jonction entre les organes de recouvrement social, les juridictions commerciales et les structures fiduciaires.

L'analyse de la composition, de l'activité et de l'historique de FHBX permettra de démontrer qu'elle ne se limite pas à un rôle d'administration judiciaire : elle constitue, en réalité, le noyau technique d'un dispositif de gestion privée des flux publics, conçu pour intégrer les fonctions de recouvrement, de liquidation et de réaffectation d'actifs. Ses dirigeants, ses missions et ses affiliations témoignent de l'existence d'une architecture centralisée de transfert patrimonial, opacifiant la frontière entre les prérogatives publiques et les intérêts économiques. Dans la société FHBX, on retrouve Théophile Fornacciari et Charlotte Fort, non plus comme avocats, mais en qualité de gérants de la société, et en tant qu'administrateurs et mandataires judiciaires inscrits, intervenant directement dans les procédures collectives traitées par la structure.

**FHBX : opérateur judiciaire intégré au cœur du dispositif fiduciaire public-privé**

Les statuts certifiés conformes de la SELARL FHBX, déposés au registre du commerce et régulièrement mis à jour — notamment le 3 juin 2022 et le 30 juin 2023 — confirment la nature juridique hybride de cette société. Constituée sous la forme d'une société d'exercice libéral à responsabilité limitée d'administrateurs judiciaires (SIREN 491 975 041) et dotée d'un capital social de 2 209 176 euros, FHBX regroupe sous une même personnalité morale les principaux administrateurs judiciaires de la place de Paris : Hélène Bourbouloux, Jean-François Blanc, Charlotte Fort, Théophile Fornacciari, Nathalie Leboucher, Benjamin Tamboise, Gaël Couturier, Éric Samson, Alicia Alves, Sylvain Hustaix et Cécile Dür, chacun intervenant au travers de sa propre société de participation financière de profession libérale. Cette composition collégiale confère à FHBX une capacité d'intervention simultanée dans un grand nombre de procédures collectives sur l'ensemble du territoire national, traduisant une structuration centralisée et capitalisée, proche du modèle d'une holding judiciaire.

L'article 2 des statuts autorise la société à effectuer toutes opérations financières, commerciales, civiles, immobilières ou mobilières de nature à favoriser son développement, dépassant largement le cadre des attributions légales prévues pour les administrateurs judiciaires par la loi du 25 janvier 1985. L'article 11 soumet la cession des parts sociales au régime de l'article 1690 du Code civil, relatif à la transmission de créances, introduisant ainsi un mécanisme de transfert patrimonial au sein même d'une société investie d'une mission d'autorité publique. L'article 17 prévoit la possibilité pour les associés d'alimenter la société par des comptes courants, ce qui permet des refinancements internes susceptibles de brouiller la distinction entre capitaux professionnels et flux d'affaires. Enfin, l'article 19 confère aux gérants les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sans limitation ni contrôle externe. Ces clauses, extraites d'un acte authentique certifié conforme et déposé au greffe, démontrent que FHBX exerce simultanément des fonctions judiciaires et économiques, cumulant les prérogatives d'un administrateur judiciaire, d'un gestionnaire d'actifs et d'un opérateur financier.

La publication officielle sur Légifrance de l'accord d'entreprise FHB du 15 décembre 2022 (référence T09222038306) confirme l'existence d'une organisation nationale structurée, dotée d'un comité social et économique, de délégués syndicaux et de plusieurs établissements secondaires à Bayonne, Bordeaux, Lyon, Montpellier, Neuilly-sur-Seine, Pau, Perpignan et Rodez. Cet accord, intitulé « Accord d'entreprise relatif à la mise en place de la base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE) », institue un dispositif de gouvernance interne comparable à celui d'une grande entreprise. La BDESE, prévue par le Code du travail pour les sociétés de taille significative, centralise les données relatives aux investissements matériels et immatériels, aux fonds propres, à l'endettement, aux impôts et taxes, aux exonérations de cotisations sociales, aux flux financiers et à l'affectation des bénéfices. En d'autres termes, FHBX dispose d'un outil d'analyse et de pilotage global lui permettant de suivre et d'agréger les données économiques issues de ses mandats judiciaires et de ses opérations connexes. Une telle base de données confère à une société d'administrateurs judiciaires un pouvoir d'observation économique et de consolidation financière comparable à celui d'une autorité publique telle que la Cour des comptes ou la Direction du Trésor.

Cette publication marque un tournant. En même temps que cet accord interne se met en place, plusieurs publications au Journal officiel de la République française entre avril 2021 et avril 2022, notamment sous les rubriques « Commissions et organes de contrôle », font apparaître la présence de Me Hélène Bourbouloux, associée fondatrice de FHBX, au sein des travaux de la Commission des finances et de la Mission d'information sur les entreprises en difficulté. Ces convocations successives — JORF n°0085 du 10 avril 2021 (NOR INPA2111513X), n°0088 du 14 avril 2021 (INPA2111887X), n°0090 du 16 avril 2021 (INPA2112229X), n°0091 du 17 avril 2021 (INPA2112375X), n°0093 du 20 avril 2021 (INPA2112524X) et n°0094 du 21 avril 2021 (INPA2112625X) — témoignent de la

reconnaissance officielle de FHBX par l'Assemblée nationale comme acteur consultatif dans la refonte du dispositif de traitement des difficultés économiques post-Covid. Ces publications, relayées dans les rubriques législatives du JORF relatives aux « Commissions et organes de contrôle », démontrent que FHBX n'est pas apparue de manière spontanée en 2024 à travers les fiducies STG, mais qu'elle a d'abord été institutionnalisée comme interlocuteur du pouvoir public dès 2021. L'accord d'entreprise de 2022 vient en quelque sorte formaliser cette évolution : il donne à FHBX la structure administrative interne d'une autorité publique déléguée.

L'enchaînement entre ces éléments institutionnels et les décisions de justice rendues entre 2023 et 2025 achève de démontrer que le dispositif FHBX–FHB Fiducie a atteint un stade de consolidation juridictionnelle. Les huit décisions recensées — dont sept arrêts de la Cour de cassation et un arrêt de la Cour administrative d'appel de Paris — montrent la présence systématique de FHBX dans des affaires de redressement, de liquidation ou de gestion de plans sociaux. Dans l'arrêt du 4 mars 2024 (affaire Wilsam), la Cour administrative d'appel de Paris a reconnu à FHBX, administrateur judiciaire de la société GAP France, un rôle de coordination directe avec la DRIEETS dans l'exécution du plan de sauvegarde de l'emploi. Cet arrêt illustre le basculement d'une fonction judiciaire vers une mission administrative, où une société privée se voit confier l'exécution matérielle d'une politique publique. Dans les affaires jugées par la Cour de cassation entre novembre 2023 et février 2025 — notamment les pourvois 23-16.905, 23-21.927 et 24-10.174 — FHBX apparaît comme administrateur, liquidateur ou co-mandataire dans des procédures engageant plusieurs centaines de salariés et des actifs d'envergure nationale. Ces arrêts, tous non publiés au Bulletin mais diffusés sous l'ECLI officiel, confirment la présence récurrente de FHBX dans les décisions structurantes de la justice économique contemporaine. Ils prouvent qu'elle est devenue l'un des principaux vecteurs de la politique de restructuration des entreprises françaises, en lien direct avec les autorités publiques.

Les comptes sociaux déposés pour l'exercice 2023 confirment la dimension commerciale et lucrative de cette structure. FHBX a réalisé un bénéfice net de 2 050 788 euros, approuvé à l'unanimité par ses dix gérants associés, et a distribué au cours des trois derniers exercices plus de cinq millions d'euros de dividendes. Ces bénéfices, issus de missions judiciaires relevant du service public, sont redistribués entre les associés sous forme de revenus privés, démontrant que la société exerce ses fonctions judiciaires comme une activité commerciale à part entière. Ce constat renforce l'analyse selon laquelle FHBX ne se limite pas à administrer la justice économique, mais capte et valorise les flux financiers générés par celle-ci, en contradiction avec les principes d'impartialité et de séparation des pouvoirs posés par l'article 16 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

Ces décisions et données croisées révèlent également que FHBX exerce un contrôle étendu sur un portefeuille de 273 entreprises, réparties dans tous les secteurs : industrie, hôtellerie, énergie, santé, agriculture, culture et services. Elle administre ou liquide ces structures sous mandat judiciaire, tout en conservant une capacité d'ingénierie financière et fiduciaire par l'intermédiaire de FHB Fiducie. Cette capacité d'ingénierie financière n'est pas théorique. Les registres officiels de l'Institut national de la propriété industrielle et les extraits du Registre du commerce confirment que plusieurs dirigeants — notamment Théophile Fornacciari et Charlotte Fort — exercent simultanément des fonctions de gérance au sein de FHBX et de FHB Fiducie, domiciliée à la même adresse, 176 avenue Charles-de-Gaulle à Neuilly-sur-Seine. Cette identité de siège, de dirigeants et d'objet social établit un lien organique entre les deux structures. FHBX agit comme le bras judiciaire du dispositif, tandis que FHB Fiducie en constitue le relais patrimonial et financier. Les statuts de FHBX, notamment leurs articles 2, 11 et 17, confirment cette vocation duale : la société est autorisée à réaliser des opérations financières et mobilières, à céder des parts relevant du régime de l'article 1690 du Code civil et à recourir à des comptes courants d'associés servant de leviers de financement. Ces clauses,

inhabituelles pour une société d'administrateurs judiciaires, permettent à FHBX de mobiliser, transférer ou regrouper des actifs issus de liquidations ou de recouvrements pour les orienter vers des structures fiduciaires de droit privé. L'existence de ces dispositions et la convergence des dirigeants entre les deux entités suffisent à établir qu'il s'agit d'un système coordonné de gestion judiciaire et patrimoniale plutôt que de deux sociétés autonomes. Cette architecture fonctionnelle explique la création des fiducies STG en 2024, venues parachever un mécanisme déjà opérationnel depuis plusieurs années entre FHBX et FHB Fiducie.

Ainsi se dessine un schéma d'ensemble cohérent. Les travaux parlementaires de 2021 ont préparé le cadre institutionnel. L'accord d'entreprise de 2022 a donné une existence organique à la structure. Les décisions de justice de 2023 à 2025 en ont consacré la légitimité opératoire. Et la création, en 2024, des fiducies STG Services (Actions) et STG Services (Murs) en constitue l'aboutissement formel. FHBX agit donc comme le pôle judiciaire d'un système à double étage : elle reçoit les actifs issus des procédures collectives, en organise la valorisation, puis en assure le transfert vers FHB Fiducie, qui les loge dans des structures fiduciaires privées. L'activité judiciaire se trouve ainsi convertie en outil de gestion patrimoniale, brouillant la frontière entre mission de service public et intérêt privé.

Le maillage territorial de FHBX, confirmé par les publications légales, lui confère un rôle quasi institutionnel dans la gestion des liquidations et des procédures collectives. L'étendue de son réseau, la multiplicité de ses dirigeants et la concentration de centaines de mandats judiciaires entre ses mains font de cette société un acteur systémique du champ judiciaire et économique. Sa structure interne — capitalisée, collégiale et dotée d'organes représentatifs — lui donne les caractéristiques d'un organisme hybride, à la fois privé dans sa forme et public dans ses fonctions. FHBX agit ainsi comme le nœud opératoire central d'un dispositif de transfert patrimonial intégré : elle reçoit les actifs issus des saisies et liquidations, en organise la gestion et la valorisation, puis alimente les fiducies gérées par FHB Fiducie. Cette articulation place la société au cœur d'un système de confusion des pouvoirs, où la mission de service public d'administration de la justice est utilisée pour servir des intérêts économiques distincts. Par son statut judiciaire et son envergure nationale, FHBX incarne la transformation d'une fraude administrative en fraude patrimoniale, participant à l'administration parallèle du patrimoine collectif et à la captation des flux issus des cotisations, des impôts et des liquidations judiciaires, en dehors de tout contrôle parlementaire ou budgétaire.

Ce constat, renforcé par les pièces statutaires, les publications officielles, les décisions de justice et les documents comptables, justifie à lui seul l'ouverture d'une enquête spécifique sur la nature, les flux et la traçabilité des actifs gérés par FHBX, en articulation avec FHB Fiducie et les fiducies STG Services, afin de déterminer l'étendue du préjudice causé aux finances publiques et aux justiciables.

L'ensemble de ces éléments révèle que FHBX ne se limite nullement à une activité d'administration judiciaire au sens strict. Par sa structure, son capital, ses clauses statutaires et la multiplicité de ses mandats, cette société agit comme un véritable opérateur économique intégré. Ses statuts, loin de circonscrire ses fonctions à la mission de service public que lui conféraient les anciens textes régissant la profession d'administrateur judiciaire, l'autorisent expressément à réaliser des opérations financières, civiles, immobilières et mobilières, à détenir des participations et à effectuer des apports en compte courant d'associés. Ces dispositions, étrangères à toute mission judiciaire, confèrent à FHBX la nature d'une société d'investissement et de gestion patrimoniale. En outre, la répartition du capital entre ses associés, opérée par l'intermédiaire de sociétés de participation financière de profession libérale, atteste d'une capitalisation interne propre aux structures d'affaires plutôt qu'aux offices judiciaires. FHBX fonctionne ainsi comme une holding professionnelle, concentrant et redistribuant les bénéfices issus des missions judiciaires, dont elle a tiré plus de cinq millions d'euros de dividendes au cours des trois derniers exercices.

L’examen des registres du commerce et des publications officielles confirme que la quasi-totalité des gérants de FHBX exercent simultanément des fonctions dans des sociétés commerciales, civiles ou fiduciaires. Théophile Fornacciari, gérant de FHBX, est également associé de FHB Fiducie et président de Fornacciari Avocats. Éric Samson cumule des mandats de liquidateur judiciaire avec des participations dans plusieurs sociétés immobilières, notamment ANG Auto, SOBERIM, ESAJIMO, SCI C.I.A.S., CJP ou encore des SCI locales dans les Pyrénées-Orientales. Alicia Alves, également gérante de FHBX, dirige la société One Eye et détient des parts dans plusieurs sociétés civiles immobilières, dont Les Flamants Roses et DJAS. D’autres associés, tels que Charlotte Fort, Benjamin Tamboise, Gaël Couturier, Nathalie Leboucher, Cécile Dür et Sylvain Hustaix, apparaissent à la tête ou au capital de sociétés de participation, de conseil ou d’investissement, parfois dans les mêmes juridictions où ils exercent leurs fonctions d’administrateurs judiciaires. Ces cumuls traduisent une interpénétration constante entre activité judiciaire, fiduciaire et patrimoniale, incompatible avec l’exclusivité d’exercice imposée par le Code de commerce.

En vertu de l’article L.811-2 du Code de commerce, l’administrateur judiciaire exerce ses fonctions à titre exclusif et ne peut avoir aucune autre activité susceptible d’affecter son indépendance. L’article L.811-9 du même code interdit formellement à ces professionnels de détenir, directement ou indirectement, des intérêts dans les entreprises dont ils assurent la surveillance, la liquidation ou l’administration. Le décret du 12 février 2009 sur la déontologie renforce encore cette interdiction en prohibant toute situation de conflit d’intérêts. Les clauses statutaires de FHBX, loin de les neutraliser, constituent la preuve d’une infraction structurelle : elles confirment la volonté d’exercer simultanément des activités financières et fiduciaires sous couvert de missions judiciaires. En conséquence, FHBX ne peut être regardée comme une simple société d’administrateurs judiciaires, mais comme un opérateur patrimonial et économique fonctionnant à la frontière du droit privé et du droit public, captant des flux issus des procédures collectives, des liquidations et des restructurations économiques. Cette confusion des genres viole directement les règles déontologiques et pénales relatives à la prise illégale d’intérêts, en ce qu’elle confère à des officiers ministériels investis d’une mission publique un bénéfice personnel tiré de leur propre activité juridictionnelle.

Par sa forme juridique capitalisée, la nature de ses statuts, les participations croisées de ses dirigeants et sa proximité organique avec FHB Fiducie, FHBX agit donc comme le pôle judiciaire d’un dispositif économique à plusieurs étages, destiné à concentrer, transformer et valoriser les actifs issus des procédures collectives. Ce système fait de la mission d’intérêt général de la justice économique le vecteur d’une activité de gestion patrimoniale privée, brouillant la séparation entre la fonction publique et l’entreprise lucrative. Il en résulte que FHBX constitue le maillon essentiel d’un réseau fiduciaire et judiciaire intégré, dans lequel les auxiliaires de justice exercent simultanément les fonctions d’administrateurs, d’investisseurs et de gestionnaires d’actifs, au mépris des principes constitutionnels d’impartialité, d’indépendance et de séparation des pouvoirs.

Ce dispositif ne se limite pas à une manipulation institutionnelle isolée. Il s’étend désormais au cœur même des circuits budgétaires nationaux, impliquant des services relevant du Trésor public. L’analyse des flux financiers identifiés dans les fiducies STG, combinée à la structure fonctionnelle FHBX–FHB Fiducie, révèle un glissement progressif du contrôle de la dépense et de la recette publiques vers des opérateurs privés. Ce glissement n’est pas seulement économique : il traduit un transfert de souveraineté budgétaire. Par l’intermédiaire de ces entités fiduciaires, des administrations comme les DRFIP ou les DDFIP participent indirectement à la gestion d’actifs publics dans des patrimoines de droit privé, rompant ainsi le principe d’unicité et d’indivisibilité du Trésor.
C’est à ce stade que la fraude patrimoniale devient une fraude constitutionnelle : les circuits financiers de l’État eux-mêmes se trouvent intégrés dans un dispositif fiduciaire qui échappe au

contrôle parlementaire et à la Cour des comptes, en violation directe de la LOLF et des principes de responsabilité publique consacrés depuis 1822.

**Privatisation fonctionnelle du Trésor public**

Ainsi, les documents officiels produits démontrent que les finances publiques françaises elles-mêmes ont été incorporées dans une structure fiduciaire administrée par un opérateur privé, FHB Fiducie, société dont le code LEI est suspendu et dont la conformité financière est incertaine. Ce fait établit une dérive institutionnelle majeure, par laquelle des services de l'État exercent ou délèguent leurs prérogatives budgétaires au sein d'un patrimoine privé, sans autorisation législative ni cadre juridique adapté. Il s'agit de la manifestation concrète d'une privatisation du Trésor public, opérée sous l'apparence d'un dispositif de gestion administrative partagée, mais constituant en réalité une infraction structurelle au droit budgétaire et constitutionnel.

Ce point soulève un enjeu bien plus vaste touchant au cœur des finances publiques françaises. Les directions régionales et départementales des finances publiques constituent des démembrements de l'État, chargés d'exécuter la dépense et de centraliser la recette au profit du Trésor public. Le principe d'unicité du Trésor, affirmé dès l'ordonnance du 14 septembre 1822 puis consacré par la LOLF, impose que toute recette publique, de quelque nature qu'elle soit, soit encaissée et retracée dans le compte unique du Trésor. Dès lors, la simple évocation d'une participation d'une DRFIP ou d'une DDFIP à une fiducie privée heurte ce principe fondamental : aucune administration de l'État ne peut se constituer membre d'une structure fiduciaire ou y transférer la propriété ou la gestion d'un bien public. Une telle opération constitue une gestion de fait au sens du droit budgétaire et engage la responsabilité personnelle et pécuniaire des agents concernés.

L'article 14 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 énonce que tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, d'en suivre l'emploi et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. En d'autres termes, aucune dépense ni affectation de fonds publics ne peut être effectuée sans la connaissance ni le consentement de la Nation. Le transfert d'actifs ou de créances dans une fiducie privée, sans autorisation législative expresse, constitue dès lors une violation directe de ce principe constitutionnel. L'article 15 de la même Déclaration complète cette exigence en affirmant que la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration. L'association de services de l'État à des fiducies privées, opérant en dehors de tout contrôle parlementaire, contredit frontalement ce droit fondamental à la reddition des comptes.

Si des DRFIP et DDFIP ont été intégrées dans ces structures sans décret, ni loi, ni arrêté autorisant cette participation, cela équivaut à soustraire une partie des opérations publiques à la comptabilité nationale. Un tel dispositif, en dehors de la chaîne du Trésor et de la Cour des comptes, rompt l'unité de la gestion budgétaire et ouvre la voie à une administration parallèle de fonds collectifs. Ce glissement transforme les administrations fiscales en opérateurs économiques au service d'intérêts privés, substituant à la notion de service public celle de gestion patrimoniale hors contrôle. Il s'agit d'une dérive institutionnelle majeure, contraire à l'esprit de la LOLF, à la Constitution et au principe même de la responsabilité financière des comptables publics.

Cette structure illégale, reposant sur des entités inexistantes ou incompétentes juridiquement, permet de créer une façade administrative destinée à masquer la réalité d'une opération patrimoniale privée. Les fiducies STG apparaissent ainsi comme des structures d'habillage où le nom d'organismes publics est utilisé pour couvrir la gestion d'actifs dont la nature et la provenance demeurent indéterminées.

La disparition totale des statuts et actes constitutifs du registre public renforce cette illégalité. L'INPI ne présente ni statuts, ni acte de dépôt, ni identité du déclarant. Or, aucune immatriculation ne peut exister sans ces pièces obligatoires. Le dossier existe nécessairement — formulaire M0, statuts et pièce d'identité du déclarant — mais il a été rendu inaccessible au public. Une telle opacité ne peut résulter que d'une décision administrative de blocage, puisque nul texte ne permet à une personne morale d'invoquer le RGPD pour soustraire ses données constitutives à la publicité du registre. L'article R.123-320 du Code de commerce, auquel il est parfois fait référence, ne s'applique qu'aux données personnelles de personnes physiques. L'usage de cette clause pour dissimuler l'identité du déclarant et bloquer l'accès au dossier constitue une fraude à la publicité légale et un indice manifeste de dissimulation.

Un tel montage, impliquant des fonds d'origine publique, relève potentiellement de la gestion de fait, de la prise illégale d'intérêts ou du détournement de fonds publics visés aux articles 432-12 et 432-15 du Code pénal. Il traduit une volonté manifeste de soustraire à tout contrôle la constitution et la gestion d'un patrimoine fiduciaire mixte, mêlant fonds privés et fonds d'apparence publique.

L'analyse de la gouvernance des URSSAF et de la Sécurité sociale renforce cette conclusion. Ces organismes, qualifiés d'« organismes de droit privé chargés d'une mission de service public », sont dirigés non par l'État mais par des conseils d'administration dominés par les syndicats représentatifs : CGT, CFDT, FO, CFTC, CFE-CGC, MEDEF, CPME et U2P. Ce sont ces organisations syndicales qui désignent les présidents, directeurs et mandataires habilités à signer au nom des URSSAF. Dès lors, l'implication de ces dernières dans des fiducies privées ne peut résulter que d'une décision syndicale. La signature et la participation des URSSAF aux fiducies STG ne peuvent avoir été réalisées que par leurs dirigeants syndicaux, ce qui transfère de facto la responsabilité du montage fiduciaire à ces organisations.

Ainsi, les fiducies STG Services (Actions) et (Murs) s'apparentent à des instruments fiduciaires syndicaux : des structures où les représentants des URSSAF et DRFIP, agissant sous mandat syndical, ont consenti à engager les organismes publics qu'ils administrent dans un dispositif patrimonial privé. En pratique, cela revient à un trust géré par les mêmes réseaux syndicaux qui dirigent la Sécurité sociale. Il s'agit donc d'un conflit d'intérêts systémique, constitutif d'une prise illégale d'intérêts institutionnelle, les syndicats se retrouvant à la fois décideurs, constituants et bénéficiaires indirects d'un patrimoine public externalisé.

Une telle situation traduit la captation du pouvoir patrimonial de l'État par un réseau privé organisé, fonctionnant par délégation d'autorité publique et échappant à tout contrôle démocratique. Elle illustre une privatisation de la puissance publique sous couvert de gestion paritaire, où le domaine social et fiscal est transformé en actif financier au profit d'un trust syndical.

L'usage de la clause RGPD pour masquer l'identité du déclarant parachève cette opacité. Le droit à la protection des données personnelles a été détourné en outil de secret d'État, appliqué à un montage de droit privé. Cette dissimulation est incompatible avec le droit européen lui-même et traduit un abus manifeste de procédure. Ainsi, les Fiducies STG ne sont pas de simples structures de gestion mais les instruments d'une gouvernance parallèle : elles permettent à des groupes privés et à des représentants syndicaux d'utiliser la façade administrative de l'État pour loger, gérer et faire fructifier des actifs publics hors du contrôle du Parlement et du juge. Elles incarnent la privatisation fonctionnelle de l'État, une mutation du rôle de l'administration, qui n'est plus gardienne du domaine public mais opératrice d'intérêts hybrides, dissimulés sous le droit fiduciaire.

**Circuit fermé de transfert patrimonial**.

L'association des URSSAF, des services déconcentrés des finances publiques, de FHB Fiducie et de FHBX, combinée à la présence d'entités du groupe STG, dessine un système d'interpénétration entre puissance publique, gouvernance paritaire et opérateurs privés. Les URSSAF perçoivent les cotisations et déclenchent les poursuites ; leur gouvernance paritaire oriente les décisions et signatures ; FHBX, désignée par les juridictions commerciales, prend la main sur la gestion et la liquidation des actifs ; FHB Fiducie assure la mise en patrimoine et l'ingénierie fiduciaire ; les filiales STG interviennent en bout de chaîne pour la logistique, la reprise ou la valorisation des biens.

Le rôle des tribunaux de commerce se situe au cœur de cette mécanique. Saisis par les URSSAF, ils ouvrent redressements ou liquidations et désignent les administrateurs et mandataires, au premier rang desquels FHBX. De cette séquence résulte une concentration de la maîtrise des actifs saisis entre un cercle restreint d'intervenants, avec, dans de nombreux dossiers, des reventes aux enchères ou des portages au bénéfice d'opérateurs reliés à la chaîne logistique et financière décrite. L'effet agrégé est celui d'un circuit fermé de transfert de valeur.

Il ne s'agit pas d'une simple juxtaposition d'acteurs mais d'une chaîne institutionnelle continue, où chaque maillon opère dans la prolongation du précédent. Les URSSAF — dont la base législative régulière est contestée dans le mémoire principal auquel il est renvoyé — déclenchent les procédures au nom de la solidarité ; les juridictions consulaires, composées de juges issus du monde économique, structurent la procédure ; FHBX prend le contrôle opérationnel des actifs ; FHB Fiducie organise le cantonnement patrimonial ; les sociétés STG portent, déplacent ou valorisent les biens. Le résultat est un déplacement massif de valeur depuis le tissu productif vers des structures d'administration judiciaire et fiduciaire privées.

La place de FHBX confirme l'ampleur du phénomène. Société capitalisée à direction collégiale, dotée d'un commissaire aux comptes et d'un réseau national, elle cumule plusieurs centaines de mandats de gestion, d'administration provisoire ou de liquidation sur l'ensemble du territoire, sous l'impulsion d'associés dont certains exercent également des responsabilités au sein de FHB Fiducie. Cette configuration, conjuguée à l'identité d'adresse et à la convergence fonctionnelle, révèle une hybridation entre gestion judiciaire et gestion fiduciaire privée, brouillant la frontière entre mission d'autorité publique et intérêt économique.

Les données disponibles montrent une emprise transversale sur des secteurs essentiels, de la petite entreprise à la société internationale, et une récurrence d'enchaînements procéduraux initiés par des créanciers sociaux. Cette concomitance entre créanciers para-publics, juridictions consulaires et administrateurs privés, combinée à la mise en patrimoine fiduciaire, matérialise un continuum de captation, de liquidation et de réaffectation de la valeur économique.

Pris ensemble, ces éléments traduisent une porosité avancée entre sphères publique et privée, où des instruments d'administration et de justice servent des finalités patrimoniales privées. Sans préjuger des responsabilités individuelles, la cohérence d'ensemble, si elle est confirmée par la production des actes constitutifs et des flux, caractérise moins une dérive ponctuelle qu'une organisation systémique de gestion parallèle du patrimoine économique, incompatible avec les principes d'unicité du Trésor, de reddition des comptes et de séparation des fonctions.

**Conclusion – Détournement de fonds publics et contournement de l'unicité du Trésor : risques de blanchiment**

Au terme de l'examen des éléments rassemblés — attestations INPI du 24 octobre 2025, mentions SIREN des fiducies « STG Services (Actions) » et « STG Services (Murs) », identification de FHB Fiducie et de FHBX, superposition de dirigeants et maillage d'entités du groupe STG — se dégage un faisceau

d'indices graves, précis et concordants laissant supposer, au-delà d'irrégularités formelles au regard du droit budgétaire et du droit des personnes morales, un usage détourné de structures fiduciaires à des fins de captation patrimoniale, d'occultation comptable et de transferts financiers non autorisés. La concomitance entre l'intervention récurrente de FHBX comme administrateur judiciaire, la centralisation fiduciaire par FHB Fiducie et l'agrégation d'acteurs privés et d'entités d'apparence publique révèle un dispositif intégré permettant le passage d'actifs d'origine publique ou sociale vers des circuits privés échappant au contrôle parlementaire et comptable.

S'agissant des finances publiques, l'apparition de services déconcentrés de la DGFiP (DRFIP/DDFIP) dans des actes constitutifs de fiducies privées, si elle est confirmée par la production des pièces intégrales, serait incompatible avec leur absence de personnalité morale et avec les principes d'unicité et d'universalité du Trésor. Une telle configuration caractériserait un contournement de l'unicité des comptes publics et une gestion de fait, plaçant l'administration financière, selon les responsabilités qui seraient établies, en situation de co-auteur ou de complice d'un détournement de fonds publics au sens de l'article 432-15 du Code pénal. À l'inverse, l'absence d'actes réguliers autorisant cette « participation » révélerait un habillage irrégulier ou une usurpation engagant la responsabilité des signataires et du fiduciaire, sans que la publicité au registre puisse valoir preuve de capacité.

Sur le plan pénal, les éléments recueillis font apparaître des indices sérieux de détournement de fonds publics, la réunion de la qualité des acteurs investis d'une mission de service public, de l'élément matériel de transfert ou d'affectation de ressources publiques à des véhicules privés et d'indices de dissimulation (invocation abusive du RGPD, défaut de publicité des actes, choix d'un véhicule fiduciaire à architecture anglo-saxonne) justifiant la saisine du procureur de la République et l'ouverture d'investigations financières et patrimoniales approfondies. Peuvent en outre être caractérisées des infractions connexes, telles que la prise illégale d'intérêts, la gestion de fait et, eu égard au profil des opérations envisagées — cantonnement d'actifs dans un patrimoine distinct, conversion de créances sociales en instruments financiers, reventes à des opérateurs apparentés — un risque concret de blanchiment au sens de l'article 321-1 du Code pénal, selon le triptyque placement, empilement et intégration.

Le rôle des sociétés de transport et de logistique du groupe STG apparaît, dans ce contexte, déterminant. Sous couvert d'activité logistique, ces entités peuvent servir de relais physiques et comptables pour l'entreposage, le transfert et la revente de biens mobiliers et immobiliers issus de procédures de saisie ou de liquidation, intervenir comme acquéreurs ou repreneurs, ou assurer des portages temporaires avant revente ou exploitation. Leur intégration au cœur du dispositif fiduciaire crée un circuit fermé où la valeur extraite du tissu économique est recyclée via des opérations commerciales, donnant l'apparence d'une activité licite à des flux issus de la contrainte. Ce schéma, à la fois administratif, juridictionnel et logistique, permet de convertir des dettes sociales en valeur économique privatisée et, au-delà du détournement de fonds, d'alimenter des mécanismes typiques de blanchiment, difficilement traçables sans investigation financière contradictoire.

**Mesures d'instruction et conservatoires sollicitées**.

Au vu des risques caractérisés et des préjudices potentiels pour l'intérêt général, il y a lieu d'ordonner immédiatement, sur le fondement combiné des articles 11 et 145 du Code de procédure civile et 835 pour faire cesser un trouble manifestement illicite, la communication intégrale, sous astreinte quotidienne par pièce, des dossiers d'immatriculation des fiducies « STG Services (Actions) » et « STG Services (Murs) » auprès de l'INPI et du greffe, comprenant formulaires M0, statuts et avenants, actes constitutifs, identité et pouvoirs du déclarant, ainsi que les listes certifiées des membres et dirigeants.

Il y a lieu, dans le même mouvement, d'enjoindre à FHB Fiducie et à FHBX de produire la totalité des conventions de fiducie, de portage et connexes, les diligences KYC et les éléments justifiant la capacité des entités se présentant comme « membres » publics, la BDESE consolidée avec ses volets « Fonds propres, endettement et impôts », « Rémunération des financeurs » et « Flux financiers à destination de l'entreprise » sur les trois derniers exercices clos et l'exercice en cours, les mouvements de comptes courants d'associés, les actes de cession visés par leurs statuts et l'inventaire des mandats judiciaires assorti des flux perçus et répartis. Les directions régionales et départementales des finances publiques devront, de leur côté, produire tout acte ou instruction autorisant une quelconque participation à une structure fiduciaire, ainsi que les écritures retraçant un transfert d'actifs ou de créances vers un patrimoine distinct du Trésor ; à défaut de tels actes, l'inscription au registre ne saurait faire présumer la régularité d'une situation juridiquement impossible.

Afin de préserver la preuve et l'intégrité des données, il convient d'ordonner des mesures conservatoires de gel de l'information : conservation et mise sous scellés numériques des journaux serveurs, sauvegardes et espaces documentaires contenant les BDESE, conventions, procès-verbaux et pièces comptables, avec horodatage et hash d'empreinte pour assurer la chaîne de garde, et désignation d'un expert aux fins d'extraction et de traçabilité des flux entre entités publiques et véhicules fiduciaires. Il y a lieu, en parallèle, d'ordonner à l'émetteur du code LEI de FHB Fiducie la production du dossier d'attribution et de suspension, et d'exiger de l'INPI/RNE le relevé des historiques de dépôts et des masques de publicité appliqués aux dossiers considérés. Compte tenu des indices graves, précis et concordants de gestion de fait, de prise illégale d'intérêts et de détournement de fonds publics, la juridiction devra transmettre au procureur de la République, en application de l'article 40 du Code de procédure pénale, l'ensemble des pièces versées et des éléments recueillis afin qu'il soit procédé à une enquête financière, avec réquisitions bancaires, et saisir TRACFIN pour évaluation du risque de blanchiment au regard des schémas de placement, d'empilement et d'intégration suspectés.

Dans l'attente des vérifications, et eu égard au caractère potentiellement illicite du montage, il y a lieu de prononcer à titre conservatoire l'interdiction de toute aliénation ou déplacement d'actifs relevant des fiducies litigieuses, l'interdiction de conclure de nouveaux actes de fiducie ou d'en modifier la composition, et la suspension des effets des conventions en cause à l'égard des personnes publiques, jusqu'à production complète des actes, contrôle de capacité et audit contradictoire. À défaut de communication intégrale et sincère dans un délai bref fixé par la juridiction, il devra être tiré toutes conséquences probatoires, y compris la présomption de gestion de fait et la mise en jeu de la responsabilité personnelle et pécuniaire des signataires et dirigeants concernés, sans préjudice des poursuites pénales et disciplinaires. Si les faits venaient à être confirmés, ils révéleraient l'existence d'une organisation institutionnelle parallèle ayant permis la captation, la transformation et la réaffectation d'actifs d'origine publique dans des patrimoines privés échappant au contrôle parlementaire, comptable et juridictionnel, ce qui caractérise une atteinte grave à l'unicité du Trésor, à la souveraineté budgétaire, à la séparation des pouvoirs et à l'État de droit, justifiant des mesures conservatoires pérennes, des restitutions, des nullités de procédures et l'exécution de sanctions appropriées pour restaurer la transparence et la régularité de la gestion publique.

**Pour la CISDHJ**

**Yoan STUCKLI**

Yoan Stuckli

# ATTESTATION D'IMMATRICULATION AU REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES

Ce document récapitule l'état des inscriptions au Registre national des entreprises concernant l'entreprise **Fiducie STG Services (actions)** à la date du **24 octobre 2025**

Une mise à jour quotidienne peut être obtenue sur le site DATA INPI à l'adresse https://data.inpi.fr

## Identité de l'entreprise

| | |
|---|---|
| Dénomination : | **Fiducie STG Services (actions)** |
| SIREN (siège) : | 931 604 516 |
| Date d'immatriculation au RNE : | 26/07/2024 |
| Forme juridique : | Indivision avec personne morale |
| Code APE : | 6619A - Supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier |
| Adresse du siège : | 176 AVENUE Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine FRANCE |
| Complément de localisation/Distribution spéciale : | Chez FHB Fiducie |

## Gestion et Direction

| | |
|---|---|
| Dénomination : | FHB Fiducie |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 903 344 398 |
| Adresse : | 176 Av Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | STG Services |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 842 514 226 |
| Adresse : | 1 Rue de la Richardière 35200 Rennes<br>ZA Noyal sud |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | STG Frigorifique |

| | |
|---|---|
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 822 841 938 |
| Adresse : | 1 Rue de la Richardière 35200 Rennes<br>ZA Noyal Sud |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | Transports G. Gautier |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 569 200 959 |
| Adresse : | 1 Rue de la Richardière 35200 Rennes<br>ZA Noyal Sud |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | Services Location Mainteance |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 512 882 366 |
| Adresse : | 1 Rue de la Richardière 35200 Rennes<br>ZA Noyal Sud |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | Holding STS |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 928 428 192 |
| Adresse : | 140 Bd Malesherbes 75017 Paris |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | STG Mitry Mory Logistique |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 878 756 840 |
| Adresse : | 2-4 Rue Albert Cacquot 77290 Compans |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | STG Toulouse Logistique |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 880 064 274 |
| Adresse : | ZI La plaine Bâtiment Distribution 31790 Saint-Jory |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | STG Nantes |
| Qualité : | Membre |

| | |
|---|---|
| SIREN : | 880 064 654 |
| Adresse : | 2 Rue de l'industrie 44330 Vallet |
| Dénomination : | STG Wissous |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 880 064 696 |
| Adresse : | 1549 Rue du Berger 91320 Wissous |
| Dénomination : | STG GIVORS |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 880 515 218 |
| Adresse : | ZI Vallée du Gier - rue de la démocratie 69700 Givors |
| Dénomination : | STG Dijon |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 880 064 662 |
| Adresse : | 11 Rue de Romelet 21600 Longvic |
| Dénomination : | Gautier Presta Paris |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 813 738 796 |
| Adresse : | 4 Rue de la Patelle 95310 Saint-Ouen-l'Aumône |
| Dénomination : | STG Beychac (TLG) |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 508 214 160 |
| Adresse : | 1 Rue de la Richardiere 35530 Noyal-sur-Vilaine<br>ZA Noyal sud |
| Dénomination : | STG Avignon |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 524 682 721 |
| Adresse : | 195 allée du Barbaroux ZAC du plan 84320 Entraigues-sur-la-Sorgue |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | STG Solutions Restauration |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 818 030 108 |
| Adresse : | 1 Rue de la Richardiere 35530 Noyal-sur-Vilaine<br>ZAC Noyal sud |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | STG Lyon Nord Logistique |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 891 762 098 |
| Adresse : | 1 La Richardiere 35530 Servon-sur-Vilaine<br>ZC Noyal sud |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | STG LILLE LOGISTIQUE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 523 638 534 |
| Adresse : | Zac de la Gare d'Eau Rue Louis-Joseph Gay Lussac 62220 Carvin |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | STG LYON SUD LOGISTIQUE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 891 762 031 |
| Adresse : | Zone Industrielle Val de Charvas, 69360 Communay |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF D ALSACE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 753 570 043 |
| Adresse : | 16 Rue Contades 67300 Schiltigheim |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF D'AUVERGNE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 535 138 218 |
| Adresse : | 4 Rue Patrick Depailler 63000 Clermont-Ferrand |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF AQUITAINE |
| Qualité : | Membre |

| | |
|---|---|
| SIREN : | 788 778 777 |
| Adresse : | 3 Rue Théodore Blanc 33520 Bruges |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF de Bourgogne |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 794 714 733 |
| Adresse : | 8 Bd Georges Clemenceau 21000 Dijon |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF CHAMPAGNE ARDENNE- |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 752 855 825 |
| Adresse : | 202 Rue des Capucins 51100 Reims |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF BRETAGNE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 753 759 570 |
| Adresse : | 1 Rue André et Yvonne Meynier 35000 Rennes |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF ILE DE FRANCE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 788 617 793 |
| Adresse : | 22 Rue de Lagny 93100 Montreuil |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF de MIDI PYRENEES |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 535 146 500 |
| Adresse : | 166 Rue Pierre et Marie Curie 31670 Labège |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF DE LORRAINE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 753 334 481 |
| Adresse : | 7 Bd de Trèves 57070 Metz |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF DE DE NORD PAS DE CALAIS |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 753 673 409 |
| Adresse : | 293 Av du Président Hoover 59800 Lille |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF DE NORMANDIE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 902 097 997 |
| Adresse : | 61 RUE PIERRE RENAUDEL 76100 Rouen |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF DES PAYS DE LA LOIRE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 535 104 756 |
| Adresse : | 3 Rue Gaëtan Rondeau 44200 Nantes |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | U R S S A F DE PICARDIE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 753 663 277 |
| Adresse : | 1 Av du Danemark 80090 Amiens |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF DE PROVENCE - ALPES - COTE D AZUR |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 794 487 231 |
| Adresse : | 20 AVENUE VITON 13009 Marseille 9e Arrondissement |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF DE POITOU-CHARENTES |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 753 644 152 |
| Adresse : | 3 AV DE LA REVOLUTION 86000 Poitiers |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | U R S S A F RHONE ALPES |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 794 846 501 |

| | |
|---|---|
| Adresse : | 6 Rue du 19 Mars 1962 69200 Vénissieux |

## Établissements (1)

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Principal |
| Siret : | 93160451600019 |
| Code APE : | 6619A - Supports juridiques de gestion de patrimoine mobilier |
| Adresse : | 176 AVENUE Charles de Gaulle<br>92200 , Neuilly-sur-Seine - FRANCE |
| Complément de localisation/Distribution spéciale : | Chez FHB Fiducie |

Il est porté à votre connaissance que le déclarant s'est opposé à la mise à disposition de ses données à des fins de prospection en application du paragraphe 2 de l'article 21 du règlement européen 2016/679 RGPD (art. R.123-320 du code commerce).

# ATTESTATION D'IMMATRICULATION AU REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES

Ce document récapitule l'état des inscriptions au Registre national des entreprises concernant l'entreprise **Fiducie "STG Services (Murs)"** à la date du **24 octobre 2025**

Une mise à jour quotidienne peut être obtenue sur le site DATA INPI à l'adresse https://data.inpi.fr

## Identité de l'entreprise

| | |
|---|---|
| Dénomination : | **Fiducie "STG Services (Murs)"** |
| SIREN (siège) : | 931 777 809 |
| Date d'immatriculation au RNE : | 01/08/2024 |
| Forme juridique : | Indivision avec personne morale |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Adresse du siège : | 176 AVENUE Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine FRANCE |
| Complément de localisation/Distribution spéciale : | Chez FHB Fiducie |

## Gestion et Direction

| | |
|---|---|
| Dénomination : | DRFIP de Bretagne et Dep. Ille et Vilaine |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 014 939 |
| Adresse : | Avenue Jean Janvier 35000 Rennes<br>Cité administrative |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | DDFIP de VAL DE MARNE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 008 469 |
| Adresse : | 1 Pl du General Pierre Billotte 94000 Créteil |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | DDFIP DE MAINE ET LOIRE |

| | |
|---|---|
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 013 295 |
| Adresse : | 1 Rue Talot 49100 Angers |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | DRFIP DE OCCITANIE ET DEPARTEMENT HAUTE GARONNE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 008 352 |
| Adresse : | 34 Rue des Lois 31000 Toulouse |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | DDFIP DE SARTHE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 013 063 |
| Adresse : | 23 Pl des Comtes du Maine 72000 Le Mans |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | DDFIP DE VAUCLUSE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 011 455 |
| Adresse : | Avenue du Septième Génie 84000 Avignon<br>Cité administrative |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | DRFIP DE NOUVELLE-AQUITAINE ET DEPARTEMENT GIRONDE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 011 042 |
| Adresse : | 24 Rue Francois de Sourdis 33000 Bordeaux |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | DDFIP DE FINISTERE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 013 220 |
| Adresse : | 7 All Urbain Couchouren 29000 Quimper |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | DDFIP DE MORBIHAN |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 010 184 |

| | |
|---|---|
| Adresse : | 35 Bd de la Paix 56000 Vannes |
| Dénomination : | DRFIP DE CALVADOS |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 010 028 |
| Adresse : | 7 Bd Bertrand 14000 Caen |
| Dénomination : | DRFIP DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE ET COTE D'OR |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 007 222 |
| Adresse : | 1 Pl de la Banque 21000 Dijon |
| Dénomination : | DRFIP DE AUVERGNE-RHONE-ALPES ET RHONE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 010 036 |
| Adresse : | 3 Rue de la Charité 69002 Lyon |
| Dénomination : | DDFIP DE PAS DE CALAIS |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 008 410 |
| Adresse : | 5 Rue du Docteur Brassart 62000 Arras |
| Dénomination : | DDFIP DE SEINE ET MARNE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 012 834 |
| Adresse : | 38 Av Thiers 77000 Melun |
| Dénomination : | DDFIP DE MEURTHE ET MOSELLE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 011 430 |
| Adresse : | 50 Rue des Ponts 54000 Nancy |
| Dénomination : | DDFIP PYRENEES ATLANTIQUES |

| | |
|---|---|
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 010 192 |
| Adresse : | 8 Pl d'Espagne 64000 Pau |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | DDFIP CHARENTE MARITIME |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 011 414 |
| Adresse : | 24 avenue de Fetilly 17000 La Rochelle |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | DDFIP DE LA MARNE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 007 248 |
| Adresse : | 12 Rue Sainte-Marguerite 51000 Châlons-en-Champagne |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | DRFIP DE SEINE MARTIME |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 008 360 |
| Adresse : | 38 Crs Clemenceau 76100 Rouen |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | DDFIP DE L'ESSONNE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 008 451 |
| Adresse : | 27 Rue des Mazières 91000 Évry-Courcouronnes |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | DDFIP DE L'AIN |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 011 638 |
| Adresse : | 11 Bd maréchal leclerc 01000 Bourg-en-Bresse |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | DDFIP DE VAL D'OISE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 012 859 |

| | |
|---|---|
| Adresse : | 5 Av Bernard Hirsch 95000 Cergy<br>Parvis de la Préfecture |
| Dénomination : | DRFIP PAYS DE LA LOIRE ET DEP. LOIRE ATLANTIQUE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 130 012 925 |
| Adresse : | 4 quai de Versailles 44000 Nantes |
| Dénomination : | URSSAF D'ALSACE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 753 570 043 |
| Adresse : | 16 Rue Contades 67300 Schiltigheim |
| Dénomination : | URSSAF AQUITAINE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 788 778 777 |
| Adresse : | 3 Rue Théodore Blanc 33520 Bruges<br>Quartier du Lac |
| Dénomination : | URSSAF D'AUVERGNE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 535 138 218 |
| Adresse : | 4 Rue Patrick Depailler 63000 Clermont-Ferrand<br>Puy de Dome |
| Dénomination : | URSAFF DE BOURGOGNE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 794 714 733 |
| Adresse : | 8 Bd Georges Clemenceau 21000 Dijon |
| Dénomination : | URSSAF BRETAGNE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 753 759 570 |
| Adresse : | 1 Rue André et Yvonne Meynier 35000 Rennes |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF DE CHAMPAGNE-ARDENNE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 752 855 825 |
| Adresse : | 202 Rue des Capucins 51100 Reims |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF ILE DE FRANCE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 788 617 793 |
| Adresse : | 22 Rue de Lagny 93100 Montreuil |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF DE LORRAINE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 753 334 481 |
| Adresse : | 7 Bd de Trèves 57070 Metz |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF DE MIDI-PYRENEES |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 535 146 500 |
| Adresse : | 166 Rue Pierre et Marie Curie 31670 Labège |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF DE NORD PAS DE CALAIS |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 753 673 409 |
| Adresse : | 293 Av du Président Hoover 59800 Lille |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF DE NORMANDIE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 902 097 997 |
| Adresse : | 61 Rue Pierre Renaudel 76100 Rouen |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSAFF DES PAYS DE LA LOIRE |
| Qualité : | Membre |

| | |
|---|---|
| SIREN : | 535 104 756 |
| Adresse : | 3 Rue Gaëtan Rondeau 44200 Nantes |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF DE PICARDIE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 753 663 277 |
| Adresse : | 1 Av du Danemark 80090 Amiens |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF DE POITOU-CHARENTES |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 753 644 152 |
| Adresse : | 3 avenue de la Révolution 86000 Poitiers |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 794 487 231 |
| Adresse : | 20 avenue Viton 13009 Marseille 9e Arrondissement |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | URSSAF RHONE-ALPES |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 794 846 501 |
| Adresse : | 6 Rue du 19 Mars 1962 69200 Vénissieux |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | TRANSPORTS G GAUTIER |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 529 200 959 |
| Adresse : | 1 Rue de la Richardiere 35530 Noyal-sur-Vilaine<br>Zone d'activité Noyal-Sud |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | FHB FIDUCIE |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 903 344 398 |
| Adresse : | 176 Av Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | HOLDING STS |
| Qualité : | Membre |
| SIREN : | 928 428 192 |
| Adresse : | 140 Bd Malesherbes 75017 Paris |

## Établissements (1)

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Principal |
| Siret : | 93177780900019 |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Adresse : | 176 AVENUE Charles de Gaulle<br>92200 , Neuilly-sur-Seine - FRANCE |
| Complément de localisation/Distribution spéciale : | Chez FHB Fiducie |

Il est porté à votre connaissance que le déclarant s'est opposé à la mise à disposition de ses données à des fins de prospection en application du paragraphe 2 de l'article 21 du règlement européen 2016/679 RGPD (art. R.123-320 du code commerce).

ATTESTATION D'IMMATRICULATION AU REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES

Ce document récapitule l'état des inscriptions au Registre national des entreprises concernant l'entreprise **FHB FIDUCIE** à la date du **27 octobre 2025**

Une mise à jour quotidienne peut être obtenue sur le site DATA INPI à l'adresse https://data.inpi.fr

## Identité de l'entreprise

| | |
|---|---|
| Dénomination : | **FHB FIDUCIE** |
| SIREN (siège) : | 903 344 398 |
| Date d'immatriculation au RNE : | 20/09/2021 |
| Début d'activité : | 22/07/2021 |
| Date de fin de la personne morale : | 19/09/2120 |
| Date de clôture : | 31/12 |
| Date de la première clôture : | 31/12/2021 |
| Nature de l'activité principale : | Commerciale |
| Forme juridique : | SELARL, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée |
| Activités principales de l'objet social : | L'exercice en commun de la profession d'avocat fiduciaire et plus généralement toute consultation en lien avec cette activité et plus généralement , tout acte de gestion et de disposition du patrimoine social et toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'ils soient compatibles avec la profession d'Avocat. |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Capital social : | 50000 EUR |
| Adresse du siège : | 176 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY-SUR-SEINE FRANCE |

Données issues de la reprise des données

## Gestion et Direction

| | |
|---|---|
| Nom, Prénom(s) : | **FORNACCIARI** THEOPHILE |

| | |
|---|---|
| Qualité : | Gérant |
| Date de naissance (mm/aaaa) : | 04/1989 |
| Commune de résidence : | Neuilly-sur-Seine |

| | |
|---|---|
| Nom, Prénom(s) : | **FORT** CHARLOTTE , MARIE , VALENTINE , ADELE |
| Qualité : | Gérant |
| Date de naissance (mm/aaaa) : | 12/1989 |
| Commune de résidence : | Paris 9e Arrondissement |

## Établissements (1)

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Siège et principal |
| Date début d'activité : | 22/07/2021 |
| Siret : | 90334439800016 |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Origine du fonds : | Création |
| Nature de l'établissement : | Commerciale |
| Activité principale : | L'exercice en commun de la profession d'avocat fiduciaire et plus généralement toute consultation en lien avec cette activité et plus généralement , tout acte de gestion et de disposition du patrimoine social et toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, pourvu qu'ils soient compatibles avec la profession d'Avocat. |
| Adresse : | 176 AVENUE CHARLES DE GAULLE<br>92200 , NEUILLY-SUR-SEINE - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

ATTESTATION D'IMMATRICULATION AU REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES

Ce document récapitule l'état des inscriptions au Registre national des entreprises concernant l'entreprise **FHBX** à la date du **27 octobre 2025**

Une mise à jour quotidienne peut être obtenue sur le site DATA INPI à l'adresse https://data.inpi.fr

## Identité de l'entreprise

| | |
|---|---|
| Dénomination : | **FHBX** |
| SIREN (siège) : | 491 975 041 |
| Date d'immatriculation au RNE : | 31/01/2007 |
| Début d'activité : | 31/10/2007 |
| Date de fin de la personne morale : | 30/01/2105 |
| Date de clôture : | 31/12 |
| Nature de l'activité principale : | Commerciale, Libérale non règlementée |
| Forme juridique : | SELARL, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée |
| Activités principales de l'objet social : | Exercice libéral en commun par ses membres de la profession d'administrateur judiciaire, et toute activité professionnelle compatible avec leur statut. |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Capital social : | 2209176 EUR |
| Adresse du siège : | 176 AVENUE CHARLES DE GAULLE 92200 NEUILLY SUR SEINE FRANCE |

Données issues de la reprise des données

---

## Gestion et Direction

| | |
|---|---|
| Nom, Prénom(s) : | **SAVOURNIN** REMI |
| Qualité : | Commissaire aux comptes suppléant |
| Date de naissance (mm/aaaa) : | 11/1963 |
| Commune de résidence : | Paris 8e Arrondissement |

---

Nom, Prénom(s) : **BOURBOULOUX** HELENE

Qualité : Gérant

Date de naissance (mm/aaaa) : 02/1973

Commune de résidence : Brive-la-Gaillarde

---

Nom, Prénom(s) : **DUR** CECILE

Qualité : Gérant

Date de naissance (mm/aaaa) : 05/1982

Commune de résidence : Le Havre

Nom, Prénom(s) : **COUTURIER** GAEL

Qualité : Gérant

Date de naissance (mm/aaaa) : 07/1979

Commune de résidence : Lyon 2e Arrondissement

Nom, Prénom(s) : **LEBOUCHER** NATHALIE

Qualité : Gérant

Date de naissance (mm/aaaa) : 07/1967

Commune de résidence : Louviers

Nom, Prénom(s) : **HUSTAIX** SYLVAIN

Qualité : Gérant

Date de naissance (mm/aaaa) : 03/1978

Commune de résidence : Bayonne

Nom, Prénom(s) : **BLANC** JEAN-FRANCOIS

Qualité : Gérant

Date de naissance (mm/aaaa) : 06/1967

Commune de résidence : La Canourgue

Nom, Prénom(s) : **ALVES** ALICIA

Qualité : Gérant

| | |
|---|---|
| Date de naissance (mm/aaaa) : | 05/1987 |
| Commune de résidence : | Évry-Courcouronnes |

| | |
|---|---|
| Nom, Prénom(s) : | **FORT** CHARLOTTE |
| Qualité : | Gérant |
| Date de naissance (mm/aaaa) : | 12/1989 |
| Commune de résidence : | Neuilly-sur-Seine |

| | |
|---|---|
| Nom, Prénom(s) : | **TAMBOISE** BENJAMIN |
| Qualité : | Gérant |
| Date de naissance (mm/aaaa) : | 04/1979 |
| Commune de résidence : | Boulogne-sur-Mer |

| | |
|---|---|
| Nom, Prénom(s) : | **SAMSON** ERIC |
| Qualité : | Gérant |
| Date de naissance (mm/aaaa) : | 05/1986 |
| Commune de résidence : | Perpignan |

| | |
|---|---|
| Nom, Prénom(s) : | **FORNACCIARI** THEOPHILE |
| Qualité : | Gérant |
| Date de naissance (mm/aaaa) : | 04/1989 |
| Commune de résidence : | Neuilly-sur-Seine |

| | |
|---|---|
| Dénomination : | CAILLIAU DEDOUIT ET ASSOCIES |
| Qualité : | Commissaire aux comptes titulaire |
| SIREN : | 722 012 051 |
| Forme juridique : | Société anonyme à conseil d'administration (sans autre indication) |
| Adresse : | 19 R Clément Marot 75008 Paris 8e Arrondissement |

| | |
|---|---|
| Nom, Prénom(s) : | **BILLANT** Oriane |
| Qualité : | Gérant |
| Date de naissance (mm/aaaa) : | 04/1992 |
| Commune de résidence : | Marseille |

## Établissements (32)

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Siège et principal |
| Date début d'activité : | 13/05/2020 |
| Siret : | 49197504100212 |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Origine du fonds : | Création |
| Nature de l'établissement : | Commerciale |
| Activité principale : | La société a pour objet l'exercice libéral en commun par ses membres de la profession d'administrateur judiciaire et toute autre activité professionnelle compatible avec leur statut. |
| Adresse : | 176 AVENUE CHARLES DE GAULLE<br>92200 , NEUILLY SUR SEINE - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire |
| Date début d'activité : | 01/02/2013 |
| Siret : | 49197504100113 |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Origine du fonds : | Création |
| Nature de l'établissement : | Commerciale |
| Activité principale : | Administrateur judiciaire |
| Adresse : | 2 RUE D'ATHENES<br>12000 , RODEZ - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire |
| Date début d'activité : | 31/10/2007 |

| | |
|---|---|
| Siret : | 49197504100055 |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Origine du fonds : | Divers - - |
| Nature de l'établissement : | Commerciale |
| Activité principale : | Administrateurs judiciaires |
| Adresse : | 26 BOULEVARD JULES FERRY<br>19100 , BRIVE-LA-GAILLARDE - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire |
| Date début d'activité : | 01/04/2009 |
| Siret : | 49197504100089 |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Origine du fonds : | Création |
| Nature de l'établissement : | Commerciale |
| Activité principale : | Administrateurs judiciaires |
| Adresse : | RUE DU PORT<br>27400 , LOUVIERS - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire |
| Date début d'activité : | 05/03/2018 |
| Siret : | 49197504100261 |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Origine du fonds : | Création |
| Nature de l'établissement : | Commerciale |
| Activité principale : | Exercice libéral en commun de la profession d'administrateur |

| | |
|---|---|
| Adresse : | 76 COURS GEORGES CLEMENCEAU<br>33000 , BORDEAUX - FRANCE |
| Complément de localisation/Distribution spéciale : | 76-78 |

Données issues de la reprise des données

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire |
| Date début d'activité : | 05/03/2018 |
| Siret : | 49197504100204 |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Origine du fonds : | Transfert |
| Nature de l'établissement : | Commerciale |
| Activité principale : | Exercice libéral en commun de la profession d'administrateur judiciaire |
| Adresse : | 34 RUE VICTOR HUGO<br>33500 , LIBOURNE - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire |
| Date début d'activité : | 01/02/2022 |
| Siret : | 49197504100279 |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Origine du fonds : | Création |
| Nature de l'établissement : | Commerciale |
| Activité principale : | Exercice libéral en commun par ses membres de la profession d'administrateur judiciaire et toute activité professionnelle compatible avec leur statut. |
| Adresse : | 22 RUE DES CHASSEURS<br>34070 , MONTPELLIER - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire |

| | |
|---|---|
| Date début d'activité : | 09/04/2019 |
| Siret : | 49197504100196 |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Origine du fonds : | Création |
| Nature de l'établissement : | Commerciale |
| Activité principale : | Exercice libéral en commun de la profession d'administrateur judiciaire |
| Adresse : | 72 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE<br>40000 , MONT-DE-MARSAN - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire |
| Date début d'activité : | 01/02/2013 |
| Siret : | 49197504100105 |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Origine du fonds : | Création |
| Nature de l'établissement : | Commerciale |
| Activité principale : | Administrateur judiciaire |
| Adresse : | 9 AVENUE DU LOT<br>48500 , LA CANOURGUE - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire |
| Date début d'activité : | 03/11/2018 |
| Siret : | 49197504100188 |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Origine du fonds : | Création |
| Nature de l'établissement : | Commerciale |

| | |
|---|---|
| Activité principale : | Exercice libéral en commun de la profession d'administrateur judiciaire |
| Adresse : | 117 GRANDE RUE<br>62200 , BOULOGNE-SUR-MER - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire |
| Date début d'activité : | 05/03/2018 |
| Siret : | 49197504100287 |
| Code APE : | 6920Z - Activités comptables |
| Origine du fonds : | Création |
| Nature de l'établissement : | Commerciale |
| Activité principale : | Exercice libéral en commun de la profession d'administrateur judiciaire |
| Adresse : | 7 CHEMIN DE LA MAROUETTE<br>64100 , BAYONNE - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire |
| Date début d'activité : | 01/01/2023 |
| Siret : | 49197504100295 |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Nature de l'établissement : | Libérale non règlementée |
| Activité principale : | Activités juridiques |
| Adresse : | 227 AVENUE ALFRED NOBEL<br>64000 , PAU - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire |
| Date début d'activité : | 29/12/2020 |

| | |
|---|---|
| Siret : | 49197504100238 |
| Code APE : | 6920Z - Activités comptables |
| Origine du fonds : | Apport fusion |
| Nature de l'établissement : | Commerciale |
| Activité principale : | Exercice libéral en commun par ses membres de la profession d'administrateur judiciaire et toute activité professionnelle compatible avec leur statut. |
| Adresse : | 9 RUE CAMILLE DESMOULINS<br>66000 , PERPIGNAN - FRANCE |
| Complément de localisation/Distribution spéciale : | IMMEUBLE CENTREPLUS |

Données issues de la reprise des données

---

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire |
| Date début d'activité : | 19/04/2021 |
| Siret : | 49197504100246 |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Origine du fonds : | Création |
| Nature de l'établissement : | Commerciale |
| Activité principale : | Exercice libéral en commun par ses membres de la profession d'administrateur judiciaire et toute activité professionnelle compatible avec leur statut. Exercice libéral en commun par ses membres de la profession d'administrateur judiciaire et toute activité professionnelle compatible avec leur statut. |
| Adresse : | 24 RUE CHILDEBERT<br>69002 , LYON - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

---

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire |
| Date début d'activité : | 01/04/2021 |
| Siret : | 49197504100253 |
| Code APE : | 6920Z - Activités comptables |

| | |
|---|---|
| Origine du fonds : | Création |
| Nature de l'établissement : | Commerciale |
| Activité principale : | Exercice libéral en commun par ses membres de la profession d'administrateur judiciaire. |
| Adresse : | 35 RUE DU 129E RGT D INFANTERIE<br>76600 , LE HAVRE - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire |
| Date début d'activité : | 01/04/2023 |
| Siret : | 49197504100303 |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Origine du fonds : | Création |
| Nature de l'établissement : | Commerciale |
| Activité principale : | La société a pour objet l'exercice libéral en commun par ses membres de la profession d'administrateur judiciaire et toute autre activité professionnelle compatible avec leur statut. |
| Adresse : | 60 AVENUE GUSTAVE FLAUBERT<br>76000 , ROUEN - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire |
| Date début d'activité : | 15/05/2020 |
| Siret : | 49197504100329 |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Nature de l'établissement : | Commerciale |
| Activité principale : | Exercice libéral en commun par ses membres de la profession d'administrateur judiciaire, et toute activité professionnelle compatible avec leur statut. |
| Adresse : | 1 RUE René Cassin<br>91000 , Évry-Courcouronnes - FRANCE |

Complément de localisation/Distribution spéciale : 2 rue des Mazières

Données issues de la reprise des données

---

## Cet établissement a été fermé le 01/04/2009

Type d'établissement : Secondaire fermé

Siret : 49197504100022

Code APE : 6910Z - Activités juridiques

Activité principale : Activités juridiques

Adresse : 114 RUE PIERRE TAL-COAT
27000 , EVREUX - FRANCE

Données issues de la reprise des données

---

## Cet établissement a été fermé le 08/03/2013

Type d'établissement : Secondaire fermé

Siret : 49197504100071

Code APE : 6910Z - Activités juridiques

Activité principale : Activités juridiques

Adresse : 80 RUE NUNGESSER ET COLI
27930 , GUICHAINVILLE - FRANCE

Complément de localisation/Distribution spéciale : ZAC DU LONG BUISSON N 2

Données issues de la reprise des données

---

## Cet établissement a été fermé le 01/10/2019

Type d'établissement : Secondaire fermé

Siret : 49197504100170

Code APE : 6910Z - Activités juridiques

Origine du fonds : Création

Activité principale : Exercice libéral en commun de la profession d'administrateur judiciaire

Adresse : 2 RUE ORBE
33500 , LIBOURNE - FRANCE

Données issues de la reprise des données

---

## Cet établissement a été fermé le 01/12/2021

Type d'établissement : Secondaire fermé

Siret : 49197504100147

Code APE : 6910Z - Activités juridiques

Activité principale : Activités juridiques

Adresse : 3 RUE DE LA VERRERIE
33000 , BORDEAUX - FRANCE

Données issues de la reprise des données

---

## Cet établissement a été fermé le 30/04/2022

Type d'établissement : Secondaire fermé

Siret : 49197504100097

Code APE : 6910Z - Activités juridiques

Origine du fonds : Création

Activité principale : Administrateur judiciaire.

Adresse : 5 RUE DES SALINS
34070 , MONTPELLIER - FRANCE

Données issues de la reprise des données

---

## Cet établissement a été fermé le 09/04/2019

Type d'établissement : Secondaire fermé

Siret : 49197504100154

Code APE : 6910Z - Activités juridiques

| | |
|---|---|
| Activité principale : | Activités juridiques |
| Adresse : | 134 AVENUE DU COLONEL KW ROZANOFF<br>40000 , MONT-DE-MARSAN - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

---

## Cet établissement a été fermé le 01/01/2023

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire fermé |
| Siret : | 49197504100162 |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Activité principale : | Activités juridiques |
| Adresse : | 3 RUE THOMAS EDISON<br>64000 , PAU - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

---

## Cet établissement a été fermé le 31/10/2022

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire fermé |
| Siret : | 49197504100139 |
| Code APE : | 6920Z - Activités comptables |
| Activité principale : | Activités comptables |
| Adresse : | 3 RUE BERNADOU<br>64100 , BAYONNE - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

---

## Cet établissement a été fermé le 01/01/2017

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire fermé |
| Siret : | 49197504100014 |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Origine du fonds : | Création |

| | |
|---|---|
| Activité principale : | Exercice libéral en commun de la profession dadministrateur judiciaire |
| Adresse : | 22 AVENUE VICTORIA<br>75001 , PARIS - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

---

## Cet établissement a été fermé le 15/05/2009

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire fermé |
| Siret : | 49197504100030 |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Activité principale : | Activités juridiques |
| Adresse : | 6 RUE DUPLEIX<br>76600 , LE HAVRE - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

---

## Cet établissement a été fermé le 17/07/2025

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire fermé |
| Siret : | 49197504100311 |
| Code APE : | 7022Z - Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion |
| Activité principale : | Exercice libéral en commun par ses membres de la profession d'administrateur judiciaire, et toute activité professionnelle compatible avec leur statut. |
| Adresse : | 2 RUE des Mazières<br>91000 , Évry-Courcouronnes - FRANCE |
| Complément de localisation/Distribution spéciale : | ZAC du Centre |

Données validées issues du Guichet unique

---

## Cet établissement a été fermé le 17/07/2025

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire fermé |
| Siret : | 49197504100220 |

| | |
|---|---|
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Origine du fonds : | Création |
| Activité principale : | Exercice libéral en commun par ses membres de la profession d'administrateur judiciaire, et toute activité professionnelle compatible avec leur statut. |
| Adresse : | 98 ALLEE DES CHAMPS ELYSEES<br>91000 , EVRY COURCOURONNES - FRANCE |

Données validées issues du Guichet unique

## Cet établissement a été fermé le 18/09/2008

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire fermé |
| Siret : | 49197504100048 |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Activité principale : | Activités juridiques |
| Adresse : | 215 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU<br>92000 , NANTERRE - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

## Cet établissement a été fermé le 01/06/2014

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire fermé |
| Siret : | 49197504100063 |
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Activité principale : | Activités juridiques |
| Adresse : | 131 AVENUE CHARLES DE GAULLE<br>92200 , NEUILLY-SUR-SEINE - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

## Cet établissement a été fermé le 01/02/2020

| | |
|---|---|
| Type d'établissement : | Secondaire fermé |
| Siret : | 49197504100121 |

| | |
|---|---|
| Code APE : | 6910Z - Activités juridiques |
| Activité principale : | Activités juridiques |
| Adresse : | 16 PLACE DE L'IRIS<br>92400 , COURBEVOIE - FRANCE |

Données issues de la reprise des données

## Observations

Observation n°5139 du 19/01/2021

Fusion avec la société ESAJ SELARL - 818 117 137 RCS Perpignan le 31/12/2020

Observation n°291 du 27/02/2017

Transfert du siège social à compter du 29/09/2016 : Ancienne adresse : 22 avenue Victoria 75001 Paris 01 Nouvelle adresse : 16 Place de l'Iris 92400 COURBEVOIE

Observation NC du 28/10/2016

La société ne conserve aucune activité à son ancien siège

Il est porté à votre connaissance que le déclarant s'est opposé à la mise à disposition de ses données à des fins de prospection en application du paragraphe 2 de l'article 21 du règlement européen 2016/679 RGPD (art. R.123-320 du code commerce).